



SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SECRETARIAT MAIRIE	p. 2
VIE MUNICIPALE	p. 3
ELECTIONS	p. 3
ETAT CIVIL	p. 3
AMENAGEMENTS ET TRAVAUX	p.4 à 6
- Rue des Ormes	
- Projet Gare	
- Aménagements et circulation	
- Voie Verte	
BATIMENTS COMMUNAUX	p.6
- Chauffage dans le bureau de Poste	
- Boulangerie	
JEUNESSE	p.7
Inscriptions scolaires	
Accueil périscolaire	
SOLIDARITÉ	p.8
- Vaccination	
- Appel aux dons	
SÉCURITÉ	p.9
VIE ASSOCIATIVE	p.10
JEUX	p.10
INFORMATIONS DIVERSES	p.11
- Brocante à domicile	
- Autorisations travaux	
- Civisme	
BON A SAVOIR (ET A MANGER)	p.11
INFORMATIONS UTILES	p.12

EDITORIAL

Chères Ormoysiennes et Chers Ormoysiens,

La nouvelle année 2021 et l'hiver se sont installés depuis quelque temps déjà apportant leur lot de joies pour les uns et de peines pour les autres. Les difficultés liées à la pandémie perdurent et pourtant certains projets commencent à prendre forme et permettent un renouvellement certain d'une partie des équipements de la commune.

L'hiver apporte quelques difficultés que ce soit sur les routes ou ailleurs, pluie, neige ou encore brouillards et verglas, rendant plus difficile la circulation des voitures, mais également des transports en commun.

Mais, l'hiver correspond aussi à des moments de joie. La neige qui tombe et recouvre le sol fait le bonheur des enfants. Ils peuvent construire des bonhommes de neige, que l'on a vu apparaître il y a quelques semaines dans le village, que ce soit dans la partie ancienne ou dans le lotissement de la rue des Ormes. Cela se fait à l'unisson pour tous les enfants. L'hiver, c'est aussi Noël et les cadeaux au pied du sapin, les décorations des maisons qui s'illuminent de couleurs scintillantes, réchauffant ainsi l'atmosphère parfois glaciale des longues nuits.

Les fêtes de fin d'année nous ont presque fait oublier les difficultés sanitaires qui sont revenues, bien réelles. Toutefois, dans un élan d'optimisme, nous allons espérer que le vaccin nous libèrera des contraintes de cette pandémie mondiale et nous autorisera à ôter les masques qui dissimulent les sourires des personnes croisées dans les rues. Souhaitons également qu'il permette de recommencer une vie sociale normale avec les retrouvailles entre amis sans contrainte et pour que nos aînés se sentent moins isolés.

Nous espérons que cette année nous permettra d'avancer dans les différentes études en cours pour faire évoluer la commune comme la réduction de la vitesse dans l'agglomération ou, à l'initiative de la CCPV, de jonction de la voie verte. Cet objectif, dès sa réalisation, facilitera nos promenades depuis le village vers Mareuil-sur-Ourcq au travers de nos forêts.

Nous souhaitons que ces travaux et d'autres encore puissent être réalisés le plus rapidement possible pour le bien de tous.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire cet éditorial et vous invite à regarder les enfants profiter des premiers beaux jours en attendant le retour du printemps.

Pascal Etain, Votre Maire

SECRETARIAT MAIRIE

Une secrétaire peut en cacher une autre ...

Après 25 ans à la mairie de Meaux, comme assistante au directeur de la voirie et quelque temps au SAGEBA à Morienvall, Madame Piazza est arrivée à la Mairie de notre village.

Elle y a exercé ses talents en qualité de secrétaire de Mairie et du syndicat scolaire (SIVOS) depuis 12 ans. Elle a vu passer plusieurs municipalités et maires et se créer une cantine, des activités périscolaires autour du siège social qui se situe à Ormoy-Villers.

Elle s'est très vite adaptée à sa nouvelle vie de secrétaire à plein temps d'une commune rurale. En effet, elle devait passer d'un service spécialisé à une activité généraliste où il faut s'occuper de tous les services, depuis l'état civil jusqu'à l'urbanisme en passant par la comptabilité.

Elle s'est occupée, aux côtés des élus de certains gros dossiers comme l'assainissement ou encore la construction de la cantine et des bâtiments périscolaires où les enfants des trois villages sont heureux de passer du temps aujourd'hui. Elle a su s'adapter à la nouvelle équipe en 2014 et a aussitôt connu une grosse galère avec la grêle. Elle a participé activement à la vie de la commune jusqu'en 2020, année où elle a décidé de quitter la commune mais pas le SIVOS.

Nous lui souhaitons beaucoup de prospérité et de plaisir dans ses nouvelles fonctions à Lévignen.

Pascal Etain, Maire

Bienvenue à Madame Agathe Ancé, notre nouvelle Secrétaire de Mairie....

Ingénieure agricole de formation, spécialisée en aménagement et développement rural, Madame Ancé est arrivée dans le Valois il y a dix ans. Elle a intégré la fonction publique en 2013 à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin comme chargée de la communication et de l'urbanisme, en ayant parmi ses interlocuteurs locaux, la CCPV.

Sa réussite au concours de rédacteur lui a permis d'intégrer la mairie de Moussy-le-Neuf en 2017 comme responsable de l'urbanisme (participation au développement des projets locaux et à l'instruction des autorisations d'urbanisme).



Souhaitant se rapprocher du Valois, mettre ses compétences au service d'une Mairie rurale, développer un éventail d'activités variées et être plus au contact du public, elle a rejoint la mairie d'Ormoy-Villers en ce début d'année 2021 pour remplacer Mme Piazza.

Madame Ancé aura plaisir à vous recevoir lors de ses permanences (voir page 12) afin de vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.

Vincent Chamard, Conseiller Municipal

VIE MUNICIPALE

Nouvelle organisation du Conseil municipal

La composition du Conseil municipal, et des adjoints au Maire en particulier, a été modifiée par une délibération du 28 janvier 2021. Les conseillers ont décidé à la majorité de ne pas maintenir Madame Aude Wozniczka dans sa fonction de 1^{ère} adjointe.

La municipalité est ainsi composée à ce jour :

- Pascal Etain Maire de la commune
 - Pascal Feret Adjoint aux travaux devient premier adjoint, conserve ses délégations
 - Anne-Sophie Plasmans, adjointe aux finances devient deuxième adjointe, conserve ses délégations
- Il n'y a pas d'autre adjoint.

ELECTIONS

Elections régionales et départementales 2021 : Inscription sur les listes électorales

Les 13 et 20 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales (avant le vendredi 7 mai 2021)

Nouvelle inscription :

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Si vous êtes nouvel habitant à Ormoy-Villers, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En ligne : La démarche à suivre est très simple, gratuite et entièrement sécurisée :

Il suffit de créer son compte en quelques clics sur :

<https://www.service-public.fr/>

Sur place : en vous présentant en mairie.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



ETAT CIVIL

Bienvenue à : **Maëlle Victoire Émeline Demeulemeester** née le 23 janvier 2021 et félicitations aux parents



AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Rue des Ormes

Le lotisseur Nexity a apporté des améliorations pour une meilleure circulation, comme la modification d'un virage facilitant le passage des camions de ramassage des déchets ménagers ou de matériaux pour les constructions à venir.

La mairie joue un rôle de médiation à l'occasion de soucis rencontrés entre l'aménageur et les riverains (exemple d'un problème de largeur d'accès ou de mur de clôture).

La commune est également intervenue auprès d'habitants qui avaient réalisé des travaux de clôture sans autorisation et qui ne sont pas conformes avec le règlement intérieur du lotissement.

Une réunion a eu lieu avec les habitants, le lotisseur Nexity et Eurovia le 10 février ; à cette occasion les habitants ont pu s'exprimer et faire part des difficultés qu'ils pouvaient rencontrer et, pour la plupart, des solutions ont été trouvées grâce à cette rencontre.

Les travaux ont entraîné des dégradations rue Sombreuse et notamment sur les bordures de trottoir. Un chiffrage est en cours par l'entreprise pour la prise en charge des réparations de 20 m linéaires de trottoir et 10 m linéaires de route. Un trottoir a été réalisé côté lotissement pour le cheminement des piétons allant vers la gare. Il a été repris, suite à l'apparition d'une flaque d'eau.



La plupart des lots sont aujourd'hui construits et les maisons habitées. De leur côté, les bénéficiaires des logements sociaux ont pu emménager le 23 février 2021.

La mairie a autorisé la cession anticipée des lots pour le lotissement Ormoy 2 (la seconde partie du lotissement), mais n'a pas délivré le certificat de conformité des travaux. Celui-ci ne sera donné qu'après que tous les travaux auront été réalisés et vérifiés, probablement d'ici la fin 2021. Les travaux de la première zone et en particulier, les espaces verts devraient être finalisés à la fin du mois de mars selon Eurovia et Nexity.

Un problème de stationnement a été remarqué et signalé. Il est probable qu'il soit dû aux travaux en cours et qu'il sera résolu quand les accès garage seront finalisés. A ce moment les résidents pourront rentrer leurs voitures sur leurs terrains. Il n'est pas possible de rajouter des places de stationnement sur l'opération le long d'un mur ancien car cela pourrait compromettre la tenue de ce mur. Le mur se situant au milieu du lotissement devrait être réparé d'ici la fin du printemps selon le planning des travaux prévus par l'Aménageur

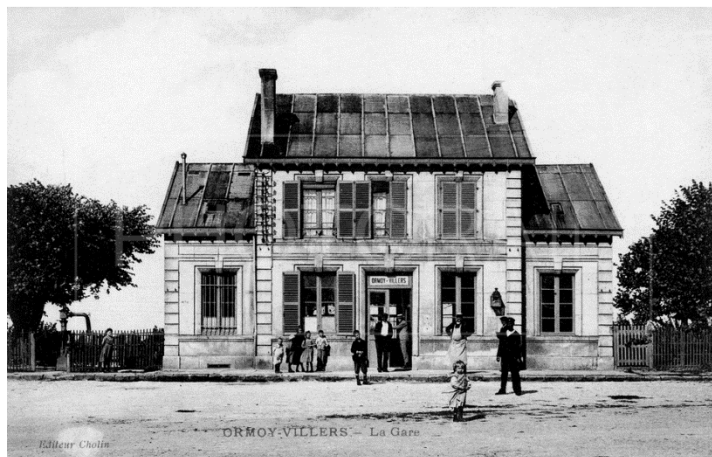
Nous invitons les habitants de la Rue des Ormes à respecter les emplacements de stationnements, afin de permettre la bonne circulation des véhicules, notamment des camions- bennes, pompiers ou déneigeuses en hiver.

Pascal Etain, Maire

Projet Gare

Le Conseil municipal a pu visiter la gare d'Ormoy. Il ressort de cette visite que le bâtiment est sain. Toutefois, l'intérieur a été détérioré et des travaux importants de rénovation sont à prévoir.

Un rendez-vous a été pris par M. Féret, adjoint aux travaux, avec un entrepreneur pour chiffrage des travaux. Il est également proposé de faire chiffrer la démolition pour montrer à la SNCF combien cela coûterait s'elle devait le détruire pour des raisons de sécurité compte tenu de l'état du bâtiment.



A la suite de la visite, nous avons repris contact avec le représentant de la SNCF, notamment à propos du

prix annoncé à 80 000 € qui semble trop élevé au vu des travaux à entreprendre. Il est apparu que la SNCF était ouverte à la négociation du prix, car consciente des travaux à réaliser pour la réhabilitation du bâtiment.

Des subventions peuvent être obtenues pour l'acquisition et les travaux de rénovation, jusqu'à 80 %. La CCPV a proposé un soutien logistique pour le montage de dossiers.

L'acquisition de la gare pourrait permettre également de récupérer le parking et d'y déplacer les places de co-voiturage, libérant ainsi des emplacements sur la place de l'église.

Ce projet pourrait permettre de déplacer la Poste dans un bâtiment aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de créer un lieu de rassemblement pour les associations. Nous pourrions également en faire un lieu de « co-working », ou même un gîte pour les personnes qui se rendent sur la voie verte ou simplement visiteurs du Valois.

Dans la mesure du possible, nous pourrions également envisager d'essayer de faire venir un médecin rural et/ou d'autres professions médicales et paramédicales. Naturellement, il faudra faire des choix mais ce sont des projets qui nous paraissent intéressants dans un cadre de développement et d'amélioration des services dans notre village.

Pascal Etain, Maire

Circulation et aménagement

Suite à des demandes de riverains du Chemin du Parc aux dames, signalant des véhicules professionnels circulant à des vitesses excessives et abimant le chemin, j'ai décidé de limiter la vitesse à 30 kilomètres par heure et demandé des contrôles de vitesse. Cette décision a été prise dans le souci de la sécurité des riverains et d'éviter d'abimer davantage le revêtement de la chaussée.

La Commission travaux, aménagement et urbanisme a décidé de proposer au Conseil municipal de créer des chicanes sur la Grande rue afin d'obliger les utilisateurs de la route à respecter les limitations de vitesse et de garantir ainsi la sécurité des piétons.

La Commission travaux va également proposer au Conseil municipal d'adopter une délibération en vue de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du village.

Suite à une adhésion de la commune à un marché de travaux publics mené par la CCPV, des devis vont être réalisés par des entreprises en vue de la réparation des rues et routes du village en fonction des contraintes budgétaires.

Pascal Etain, Maire

Voie verte

La CCPV s'est réunie à deux reprises (commission tourisme et commission finances) et a réaffirmé sa volonté de terminer la voie verte avant la fin de l'année, permettant ainsi un accès plus facile depuis notre commune. Cela pourrait également favoriser nos commerces.

Pascal Etain, Maire

BATIMENTS COMMUNAUX

Chauffage dans le bureau de poste

Des fausses informations circulent, voici le déroulement des faits : notre fonctionnaire communale du bureau de poste nous a fait part d'une sensation de froid à la suite du **dysfonctionnement d'un des trois radiateurs dans le local** mi-janvier. Il en restait deux qui fonctionnaient. Nous avons acheté le lendemain de son signalement un radiateur d'appoint à bain d'huile et le lui avons apporté dans le bureau de poste. Nous avons fait réaliser des travaux d'isolation par M. Bel, employé communal. Trois devis ont été réalisés, à la suite de quoi un électricien est intervenu le 16 février pour installer un nouveau matériel plus performant qui devrait permettre de réduire la facture de chauffage du bureau de poste qui est plus importante que celle du local des cantonniers.

Les travaux d'isolation et de rénovation électrique ont donc été réalisés en moins d'un mois avec, pendant la période intermédiaire, mise à disposition d'un radiateur d'appoint qui constituait le troisième point de chauffe de ce petit local de moins de 20 mètres carrés.

Pascal Etain, Maire

Pascal Feret, Adjoint aux travaux

Boulangerie



Des travaux de rénovation ont été entrepris dans la boulangerie. Ceux qui avaient un caractère très urgent ont déjà été réalisés, d'autres, sont en cours de réalisation.

En voici le détail :

- Dans un premier temps, un chéneau entre deux versants de toitures a été entièrement refait, car celui-ci n'était plus étanche et l'eau s'écoulait sur un tableau électrique situé en dessous.
- Dans un deuxième temps, des travaux de restauration d'un mur extérieur côté jardin ont lieu en ce moment car celui-ci menaçait de s'effondrer.
- Enfin, des travaux de rénovation d'un local fermé en très mauvais état attenant au laboratoire devront également être entrepris rapidement.

La boulangère a racheté à la commune l'ensemble du matériel et machine de la boulangerie ce qui permet de compenser financièrement une partie des travaux réalisés, en cours et à venir pour que celle-ci puisse exercer son métier sereinement pour encore de longues années.



Jérôme Jollet, Conseiller municipal

JEUNESSE

Inscription scolaire des enfants pour la prochaine rentrée auprès du SIVOS

Cette démarche concerne :

- les enfants nés en 2018 pour l'entrée en maternelle,
- les enfants qui rentrent à l'école élémentaire (passage en CP),
- les enfants de maternelle ou élémentaire qui emménagent en cours d'année.

Une permanence aura lieu à la mairie d'Ormoy Villers pour les inscriptions les vendredis 9 et 16 avril 2021 de 16H à 18H. Les documents à fournir sont un justificatif de domicile et le livret de famille.

Pour plus de renseignement contacter le SIVOS : sivos.duvyormoyrouville@orange.fr

Anne-Sophie Plasmans, Adjointe aux finances



Notre commune dispose d'un accueil périscolaire, ainsi qu'une cantine, situés dans l'école. Ce service est proposé aux enfants du regroupement scolaire, dès 7 h le matin et jusqu'à 19 h le soir.

C'est actuellement une dizaine d'enfants qui sont accueillis le matin et le soir, en accueil du mercredi et près de 60 le midi. Les effectifs ont subi une baisse de 40% compte tenu du contexte actuel.

L'équipe d'encadrement est constituée de Vincent (le directeur), Ania, Charlotte, Alice et Annie qui renforce l'équipe pour le temps du midi.

C'est une équipe sérieuse et dynamique en place depuis plusieurs années maintenant que nous avons la chance d'avoir.

L'accueil périscolaire, proposé à chaque vacances scolaires (sauf aux vacances de Noël et au mois d'Août) est ouvert aux communes hors RPI, attention le nombre de places est limité, si vous êtes intéressés renseignez-vous tôt !

Une occasion de rêver, de s'amuser mais également de se cultiver. L'équipe a à cœur de se dépasser une nouvelle fois pour faire oublier à nos enfants le contexte sanitaire particulier de cette année.

Merci encore à nos animateurs qui se mettent en quatre pour assurer la sécurité sanitaire de nos enfants tout en gardant leurs sourires et leur bonne humeur communicative !

Pour plus d'information, veuillez contacter M. Vincent Dieutre, Directeur du Péri-scolaire

par mail : alpnapsivosdore@gmail.com

par tél au **03.44.87.73.50** ou **06 74 10 12 40**

Les tarifs sont établis selon le barème communiqué par la CAF et en fonction des revenus.

Aude Wozniczka, Conseillère municipale

SOLIDARITÉ

Vaccination

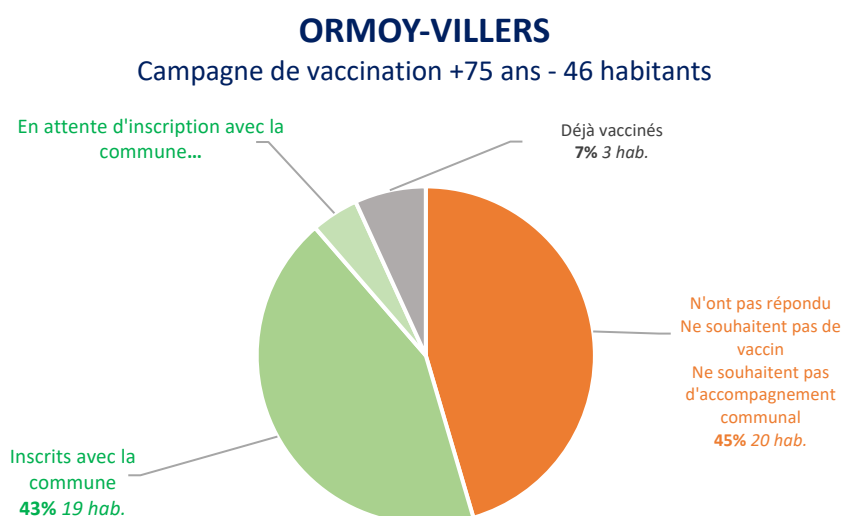
La CCPV a communiqué le 19/02/2021 de nouvelles modalités permettant aux communes de faciliter l'inscription des personnes âgées de plus de 75 ans, à la vaccination contre la COVID19.

La mairie d'Ormoy-Villers s'est organisée dès le samedi 20 février 2021 afin de proposer un accompagnement à celles et ceux qui ont souhaité se faire vacciner. En effet, beaucoup de personnes n'ont pu s'inscrire lors de la 1^{ère} campagne de janvier 2021, au centre de vaccination de Crépy-en-Valois (numéro de téléphone injoignable, difficultés pour nos seniors à s'inscrire sur le site internet Doctolib.fr, épuisement rapide du stock des doses vaccinales ayant conduit à une fermeture rapide du centre de vaccination).

Un recensement des demandes que nous avons conduit durant 3 demi-journées nous a permis de **valider l'inscription** de 19 personnes, soit **43% des personnes éligibles**, dès le 26 février 2021, soit 4 jours avant la réouverture du centre de vaccination de la CCPV (*la moyenne nationale au 02 mars 2021 est de 25,6%, source Vaccin COVID CNAM exploitation Santé Publique*).

Ces personnes ont reçu leur 1^{ère} injection du 8 au 10 mars 2021, faisant d'Ormoy-Villers l'une des communes les plus dynamiques de notre territoire (*62 communes*) dans cette action d'accompagnement.

Nous continuerons de rester attentifs et réactifs aux nouvelles modalités proposées par nos collectivités territoriales, afin de mieux vous accompagner dans vos démarches et besoins.



Appel aux dons



En ces temps de semis et bouturage, si les mains vertes de la Commune ont des plantes en trop, il est possible d'en faire don à la Commune pour agrémenter les parterres communaux. Il est également possible de les planter devant chez vous, pour fleurir les rues.

Merci par avance !

Anne-Sophie Plasmans, Adjointe aux finances

POINT SECURITE

Le détecteur de fumée sauve des vies, équipez-vous !

Le détecteur de fumée doit être à l'habitation ce que la ceinture de sécurité est à la voiture : un réflexe ! Il ne réduira pas le nombre de départs de feu mais il pourra sauver des vies grâce à une alerte rapide.

La loi n° 2010-238 de mars 2010 stipule que l'installation de détecteurs de fumées dans les lieux d'habitation est obligatoire. Et qu'au plus tard en mars 2015, tous les logements doivent être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF).

Le principal objectif d'un détecteur de fumée est d'alerter, par un signal sonore puissant, les occupants d'un logement de la présence de fumée, principalement la nuit lorsque le niveau de vigilance dans la maison est au plus bas. Il existe aussi des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes qui émettent un signal lumineux et/ou vibrant.

Locataire et propriétaire, vous trouverez toutes les informations sur l'installation sur le DAAF sur le site du service public. Pensez également à les déclarer à vos assurances respectives.

Quel type de détecteur choisir ?

Le détecteur de fumée doit être conforme à la norme NF EN 14604 et disposer d'un marquage CE.

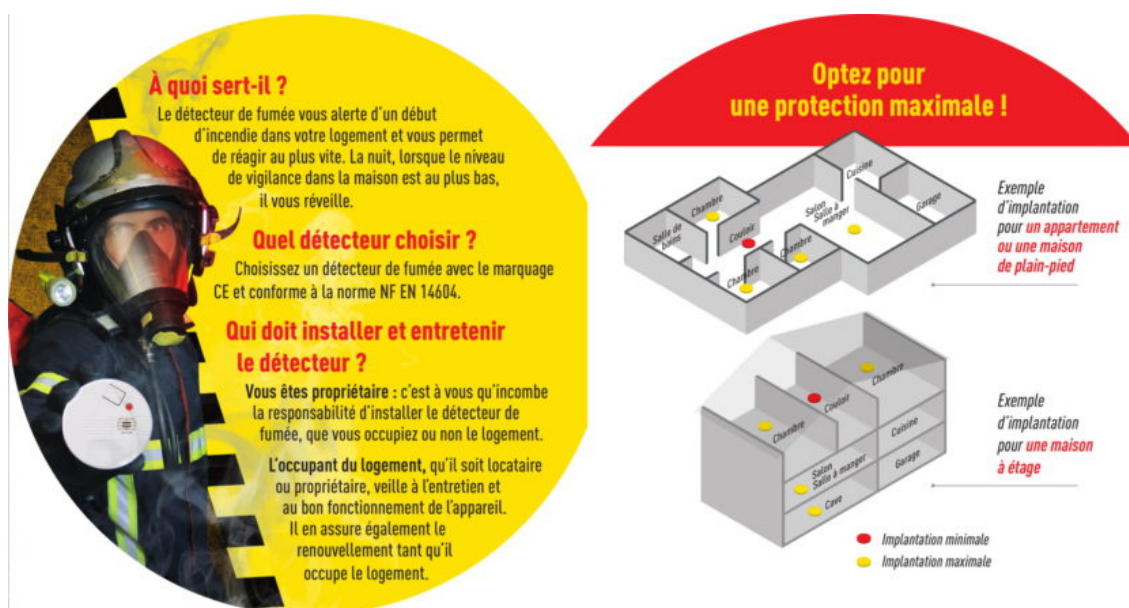
Où installer le ou les détecteurs ?

La loi impose l'installation d'au moins un détecteur par logement, en priorité dans une zone de circulation desservant les chambres. Toutefois, il est conseillé d'en installer plusieurs, notamment dans les zones qui présentent un risque d'éclosion d'incendie : les combles dotés d'un caisson VMC, les volumes comportant chaudière, tableau électrique, machine à laver, sèche-linge, appareils hifi-électroménagers, etc.

Qui doit installer et entretenir le détecteur ?

C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil.

NE JAMAIS PRENDRE DE RISQUE, IL EST PREFERABLE D'EVACUER LE LOCAL EN FEU ET D'APPELER LES SECOURS SI VOUS SENTEZ PAS CAPABLE DE MAITRISER L'INCENDIE.



VIE ASSOCIATIVE

Subvention aux associations

Vous êtes président d'une association à Ormoy-Villers, vous pouvez faire une demande de subvention auprès de la mairie. Les documents qui seront à joindre à la demande sont listés ci-dessous. Ces demandes doivent être formulées en début d'année civile pour être étudiées lors de l'élaboration du budget voté en mars par le conseil municipal.

- Le montant de la subvention demandée et son utilisation prévisionnelle
- L'utilisation de la subvention de l'année précédente (si concerné)
- Le numéro d'enregistrement de l'association au Journal officiel (et numéro SIRET si existant)
- Une copie des statuts de l'association
- Adresse postale du siège social et Contact valide pour l'association (nom, téléphone, email)
- La liste des membres du bureau à jour
- Compte-rendu de la dernière Assemblée générale
- Bilan comptable 2020 et compte de résultat
- Nombre d'adhérents (nombre total et nombre résidants sur la commune) et/ou bénéficiaires
- Actions prévues en 2021
- Copie de l'attestation d'assurance 2021

Merci de vous faire connaître pour une subvention l'an prochain.

Anne-Sophie Plasmans, Adjointe aux finances

JEUX

Réponses du mot croisé précédent...

1-> Colard 2-> coq 3-> Martin 4-> Nadal 5-> Nemrod 6-> mégalithe 7-> Deux
8-> Semat 9-> Stade 10-> Chauvineau 11-> Ormes

Mots cachés

Retrouve tous les noms de rues, ruelles, d'Ormoy-Villers cachés dans cette grille, il y en a 16 !

C	S	R	U	E	D	U	B	O	I	S	L	G	D
H	O	A	Z	4	3	0	B	C	L	P	O	R	U
A	M	O	R	M	E	S	Z	H	O	A	U	A	V
M	B	F	D	C	Y	p	E	E	N	R	I	N	I
P	R	G	S	H	U	L	R	M	G	C	S	D	E
D	E	H	Q	E	I	A	T	I	U	A	N	E	U
E	U	J	W	M	U	C	Y	N	E	U	A	R	X
B	S	I	X	I	T	E	U	D	H	X	D	U	P
A	E	U	C	N	Y	D	I	U	A	D	A	E	U
T	A	Y	S	V	T	E	O	C	I	A	L	R	I
A	U	T	D	E	Y	L	P	H	E	M	Z	T	T
I	T	E	R	R	I	E	R	E	Q	E	A	R	S
L	O	R	T	T	E	G	M	N	S	S	W	E	
L	3	0	B	C	P	L	L	E	D	K	X	3	0
E	I	G	F	D	S	I	K	T	F	B	S	D	N
P	K	M	L	K	J	S	J	H	G	V	C	X	B
H	J	H	D	E	V	E	R	S	I	G	N	Y	V
F	O	S	S	E	A	U	X	L	O	U	P	S	C

INFORMATIONS DIVERSES

Brocante à domicile

En tant que particulier, vous pouvez organiser un vide-grenier chez vous **au maximum deux fois par an**.

La manifestation ne doit pas dépasser une durée de deux mois, elle peut donc se dérouler sur plusieurs jours consécutifs.

Pour cela il suffit de récupérer en mairie ou sur internet le formulaire et de le déposer deux semaines, au minimum, avant l'évènement. Ainsi que de respecter les conditions sanitaires en vigueur.



TRAVAUX : autorisation obligatoire

La mairie rappelle que si certains travaux sont exemptés de permis de construire, ils sont malgré tout soumis à une déclaration préalable de travaux.



Il s'agit notamment des ravalements de façades, changement de portes, fenêtres, pose de panneaux solaires, des clôtures, des réfections de toiture, d'installation de garages ...en fait, tout ce qui change l'aspect extérieur des bâtis existants.

Une fois validés, ceux-ci doivent être réalisés tels que déclarés et sans aucun changement.

Rappels de civisme

Les travaux utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :

Lundi à vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, **samedi** de 9h à 12h et de 14h à 19, **dimanche et jours fériés** de 10h à 12h

Nous vous rappelons que conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental, chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien du village en maintenant sa partie de trottoir, caniveau et accotement herbeux en Bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété. Cela correspond à tondre vos espaces verts, ramassage de vos feuilles, l'élagage / la taille des arbres et haies, empiétant sur la voie publique.

Nos seniors et personnes à mobilité réduite ne sont pas concernés. Cela restera à la charge de la commune.

BON A SAVOIR (ET A MANGER)

A commander dans votre boulangerie : sur place - ou par téléphone 06.87.78.24.31

PIZZA 7,00€ pièce (vendues crues ou cuites)



Jambon : sauce pizza, jambon, tomates, origan et emmental.

Lardons : sauce pizza, lardons, tomates, origan et emmental.

Fromage : sauce pizza, coulommiers, tomates, origan et emmental.

Thon : sauce pizza, miettes de thon, tomates, emmental et origan.

Poulet : sauce pizza, poulet, tomates, emmental et origan.

Chorizo : sauce pizza, tranches de chorizo, tomates, poivrons, emmental et origan.

Végétarien : sauce tomate, assortiment de légumes, tomates, emmental et origan.

POULETS ROTIS ACCOMPAGNÉS DE POMMES DE TERRE 11,50 €

(à commander 24h à l'avance)





POMPIERS :

Ouvert 24h/24 et 7j/7

- ➔ 72 rue St Germain à Crépy en Valois
- ➔ 3 allées des Primevères à Nanteuil-le-Haudouin

GENDARMERIE : Composez le **17** si vous avez connaissance d'un problème. **Les gendarmes sont seuls habilités à intervenir, en les appelant directement, c'est du temps gagné.**

lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
dimanche : 9h-12h et 15h-18h



ORMOY-VERT

Dans un souci d'écologie et d'économie, le prochain exemplaire du journal « Le Petit Ormoysien » sera disponible en version numérique sur la page Facebook de la commune et sur le site internet. N'hésitez pas à partager ! Le coût est de 2,50 euros en version papier.

MAIRIE D'ORMOY VILLERS



Ouverture au public

- Le lundi de 17h30 à 19h30
(Permanence élus de 18h30 à 19h30)
- Le mercredi de 10h à 12h
(Permanence élus)
- Vendredi de 16h à 18h

En période de couvre-feu, la permanence élus du lundi ne peut se tenir mais le secrétariat est ouvert au public de 16h à 18h

Contact : 03 64 23 12 96

Mairie.ormoy-villers@wanadoo.fr

En ligne

Site : www.ormoy-villers.fr

